

Image not found or type unknown



sucession sur le territoire italien

Par **nella57**, le **20/10/2010** à **20:03**

Suite au deces de ma maman, une succession a été ouverte. Mais malheureusement on somme rentrées en indiviion. J'étais en contact avec une des heritière mais ce fut une collaboration négative. Nous avions pris un avocat de Paria qui ne a empoche de l'argent mais sans rien faire nous n'avions aucun suivi du dossier et en italie il n'y a pas de traca d'elle. Maintenant j'aimerais de defaire de cet heritage car il me pese. Nous détenons une petite maison et des terrains boisée et cultivables. Mais il y a eu des ventes sans que le cadastre soit au courant. Malheureusement à ce jour je n'ai plus les moyens de payer un avocat alors que dois-je faire ?